Image not found or type unknown

ARNAQUE COMMANDE A LA CAMIF

Par **sylvanuus**, le **23/03/2014** à **09:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en attente d'approvisionnement d'un meuble sous vasque pour salle de bain que j'ai commandé le 28 janvier dernier à La Camif.
Pourtant lorsque vous visualisez leur site internet sur lequel j'ai commandé, La Camif annonce : "livrable sous 10 à 15 jours".
Nous sommes le 24 mars et je n'ai toujours rien reçu ?!
Donc il s'agit bien d'une PUBLICITE MENSONGERE.

Ma famille est dans une situation très pénible à ce jour puisque nous avions commandé 1 mois avant nos travaux de salle de bain qui ont débuté le 1 er mars, toute la salle de bain a été refaite, terminée le 15 mars, nous n'avons donc plus de lavabo car la commande n'arrive pas...
Et ce malgré l'anticipation d'1 mois que nous avions prévu.
Toutes les petites toilettes doivent se faire dans la cuisine depuis la fin des travaux et avec des enfants c'est très dérangeant !

Je suis très en colère puisque La Camif ne répond pas à ma demande par mail en date du 11 mars dernier pour accélérer l'expédition.
Je leur ai expliqué à 3 reprises par téléphone (sur leur plateforme payante !!) le dommage qu'ils génèrent en ne faisant aucun effort pour satisfaire le client.
Le service commercial me dit seulement être désolé... il me propose un bon d'achat de 25 € en compensation.
Je suis encore plus vexé par ce traitement indigne et non réparateur de leur part,
c'est humiliant d'être traité ainsi puisque leur geste commercial n'est pas du tout à la hauteur de leur dommage.

Le troisième problème vient du fait que La Camif ne m'a jamais prévenu du retard !
C'est toujours moi qui ai téléphoné (à mes frais) pour m'entendre dire qu'il faudra attendre encore 15 jours car le meuble FAUSTINE est en cours d'approvisionnement.
Donc c'est impossible de planifier une livraison depuis bientôt 2 mois malgré le fait que je leur ai bien expliqué le dommage causé !
A ce jours leur site internet annonce sur mon compte une livraison entre le 7 et le 14 avril, soit peut être 2 mois et demi d'attente !!
Et encore, je ne suis absolument pas sûr d'être livré à cette période... Affaire à suivre...

Face à cette entreprise peu scrupuleuse dans sa façon de faire du commerce sur internet, j'ai décidé de regarder les avis sur les forums des consommateurs.
J'ai réalisé que je n'étais pas le seul à vivre ce genre d'aventure avec La Camif.

Il y a des gens qui ont vécu des situations d’attente supérieures à 3 ou 6 mois etc...
Sans compter les retours de marchandises impossibles ...

Bref, devant cette arnaque, j’ai décidé d’annuler ma commande et d’aller acheter rapidement un meuble en magasin pour satisfaire ma famille en attente...
Alors le quatrième problème est arrivé :

La Camif m’a annoncé par téléphone que si je devais annuler ma commande il fallait le faire par courrier, puis il y aurait un délai minimum de 30 jours
avec un remboursement par chèque !!!

J’appelle cela du vol puisqu’ils ont mis 48 h pour débiter ma CB de 493 € entre le 28 et le 29 janvier et maintenant que j’ai besoin de mon argent
ils veulent me faire croire qu’ils ne peuvent pas faire l’opération inverse de crédit immédiat ?!

N’étant pas le seul dans cette situation, est-il possible de faire quelque chose pour stopper cette arnaque et être dédommagé ?
Hormis la copie à la DGCCRF et à la FNAEM ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés